



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'Udapei 62

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant les notions de **l'empreinte, de la trace et du geste** au bénéfice des publics et des professionnels de l'Udapei 62 sur la période du **26 mars au 15 juin 2018**.

Date limite de dépôt de candidatures :

2 février 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'Udapei 62¹ accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de la MAS d'Eperlecques et de l'IME de Calais².

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ Udapei 62 : union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis du Pas-de-Calais

² MAS : maison d'accueil spécialisée / IME : institut médico-éducatif

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'Udapei 62 souhaite expérimenter une MiAA au sein de la MAS d'Eperlecques et de l'IME de Calais.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- contribuer, de manière inventive et accessible, à ce que le droit à la culture puisse être effectif pour les publics accueillis, les familles et les professionnels ;
- conforter une dynamique culturelle transverse entre deux établissements l'un accueillant des enfants en situation de handicap et de polyhandicap et l'autre des adultes en situation de polyhandicap ;
- renforcer la place de la création artistique dans les temps et lieux d'accueils des enfants, adolescents et adultes et inscrire cette dimension dans l'exercice professionnel des équipes ;
- créer les conditions d'une rencontre entre un artiste (son univers, sa démarche, ses œuvres), les publics accueillis, et les professionnels qui les accompagnent ;
- développer l'imaginaire et la créativité des enfants et des adultes concernés et valoriser leurs compétences ;
- renforcer les collaborations entre les équipes professionnelles du réseau des établissements des Apei du Pas-de-Calais à partir de l'entrée transversale de l'éducation artistique et culturelle ;
- favoriser la rencontre des publics concernés et des publics extérieurs (familles, partenaires) autour d'un projet artistique et culturel global ;
- permettre à l'ensemble des professionnels concernés par ce projet d'appréhender les enjeux et les bénéfices de la création contemporaine, dans le but par ailleurs de soutenir l'autonomie des équipes dans un travail de continuité, de transmission et démultiplication de la démarche.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par les questions de **l'empreinte, de la trace et du geste**.

Cette thématique a été imaginée en lien avec les référents cultures et les cadres des deux établissements afin de renforcer leur partenariat à partir d'une démarche commune.

La démarche artistique consiste à imaginer les conditions et les moyens pour permettre à ces personnes souvent qualifiées « d'invisibles », de poser leurs empreintes, dans et hors de leur quotidien et de conserver le témoignage d'une présence, d'une histoire, d'un lieu. Avec ces personnes souvent prisonnières de leur corps, et lorsque les mots ne sont pas à leur portée, la rencontre artistique se joue probablement en imaginant des modes communication créatifs pour leur permettre de laisser des traces individuelles ou collectives en utilisant sous toutes les formes possibles leurs compétences. Ces traces et empreintes peuvent être ensuite support d'une communication non verbale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs établissements.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **12 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **le 26 mars et le 15 juin 2018**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par les établissements via l'Udapei 62 sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : Udapei 62

L'Union départementale des Apei du Pas-de-Calais fédère huit associations Apei Papillons Blancs affiliées au mouvement parental Unapei³. Constituée en association, l'Udapei 62 a pour vocation de rassembler des associations ou groupements impliqués dans l'accompagnement de personnes déficientes intellectuelles et dans l'aide à apporter à leurs familles.

L'Udapei est une fédération et n'a pas de fonction hiérarchique vis-à-vis des Apei et de leurs établissements. Néanmoins sa mission fédératrice permet de mettre en lien les différents établissements éloignés géographiquement sur différents territoires et d'impulser une démarche d'engagement dans un projet commun et transversal.

L'Udapei gère deux MAS l'une à Croisilles et l'autre à Eperlecques, ainsi qu'un MJPM⁴.

L'Udapei en tant que fédération des différentes Apei locales est le porteur administratif et le coordinateur de la mission d'appui artistique. Installées chacune sur les différents territoires du département, les Apei, constituées en associations autonomes, gèrent des établissements et services au bénéfice des personnes en situation de handicap de l'enfance à l'âge adulte. Ces établissements sont diversifiés selon les publics accueillis et notamment du degré de dépendance dû à leur handicap.

³ Unapei : union nationale d'associations de parents et amis de personnes handicapées mentales

⁴ MJPM : service mandataire à la protection des majeurs

Les établissements concernés par le projet :

MAS le Domaine de Rachel (gérée par l'Udapei 62)

Impasse de la Cluse 62910 EPERLECQUES

La MAS accueille 60 personnes adultes de plus de 18 ans en situation de polyhandicap atteintes d'un handicap grave à expressions multiples :

- *l'internat complet* : 53 places, 365 jours par an ;
- *l'accueil temporaire* : une place au maximum, 90 jours par an ;
- *l'accueil de jour* : 6 places à temps complet, avec un aspect modulable permettant d'accueillir des résidents à temps partiel dans la limite de 12 personnes, du lundi au vendredi de 9h à 17h à raison de 225 jours par an.

La MAS est avant tout un lieu de vie destiné à assurer :

- les besoins courants de la vie (hébergement, nourriture, etc.) ;
- l'aide et l'assistance constante qu'appelle l'absence d'autonomie de ces personnes ;
- la surveillance médicale, la poursuite des traitements et de la rééducation, les soins nécessités par l'état des personnes handicapées ;
- des activités et une ouverture sur la vie sociale et culturelle, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Il s'agit de garantir l'intégrité et l'humanité de la personne à travers la satisfaction de ses besoins fondamentaux : le besoin de s'alimenter, le besoin de sommeil, le besoin de mobilité et de verticalité, le besoin de communication et d'intégration et le besoin d'accomplissement.

La plupart des personnes accueillies ont également des potentiels et des capacités, il est important de les repérer pour les préserver et les encourager.

L'équipe professionnelle est constituée d'une équipe de direction, d'une équipe soignante, d'une équipe éducative, d'une équipe des services généraux et administrative. Il y a au total 71 salariés.

IME de Calais (géré par l'Afapei du Calaisis)

24, quai de l'Yser 62100 CALAIS

L'IME accueille 83 enfants âgés de 4 à 20 ans avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère et des sections dédiées aux enfants polyhandicapés et avec autisme.

Les enfants et adolescents sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire garantissant par sa diversité, un accompagnement ajusté à la problématique de chaque enfant accueilli.

Des activités y sont menées à l'intérieur (activités de vie quotidienne, de soin à la personne, d'expression, manuelles et à fin éducatives et pédagogiques) et à l'extérieur.

Tous les lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 février 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : denis.bayart@udapei62.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr . Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 16 février 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Philippe Delrue, chef de service éducatif de l'IME de Calais (ou son représentant) ;
- Valérie Nion, chef de service éducatif de la MAS d'Eperlecques ;
- Denis Bayart, cadre de direction à l'Udapei du Pas-de-Calais ;
- Pauline Parisseaux, aide médico psychologique à la MAS d'Eperlecques ;
- Pauline Coeugnet aide médico psychologique à la MAS d'Eperlecques ;
- Nathalie Boulanger, éducatrice spécialisée à l'IME de Calais ;
- Nathalie Forteville, aide médico psychologique à l'IME de Calais ;
- *En qualité de membres invités* : Claire Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France, et Audrey Ardouin, son adjointe.

Coordinateur général

- Denis Bayart, cadre de direction à l'Udapei du Pas-de-Calais.

Référentes opérationnelles

- Pauline Parisseaux, aide médico psychologique à la MAS d'Eperlecques ;
- Pauline Coeugnet aide médico psychologique à la MAS d'Eperlecques ;
- Nathalie Boulanger, éducatrice spécialisée à l'IME de Calais ;
- Nathalie Forteville, aide médico psychologique à l'IME de Calais.